



Dons du beau-père à sa fille (ma femme)

Par **dudul5**, le **03/07/2012** à **12:06**

Bonjour,

Je suis marié et nous avons des traites en cours pour une maison.

Il nous reste 31000 euros à payer et mon beau père propose de payer cette somme.

Cela nous ferait gagner l'argent des versements pour l'assurance crédit et nous ferait gagner les intérêts.

cas concret : nous payons 509 euros par mois (intérêt + amortissement) et il nous reste 7 ans à payer.

Il se propose de payer les 31000 euros et nous lui remboursons toujours 509 euros par mois et cela nous fait gagner 2 ans.

Ma question : cette somme de 31000 euros qu'il donne doit-elle aller dans l'héritage de sa fille ?

Au final, va-t-elle récupérer une partie supplémentaire de la maison en cas de vente (suite à divorce ou décès) ?

Lors de l'achat, il avait déjà donné les frais de notaire et le notaire avait noté que ma femme avait une part plus grande que la mienne (genre 55% pour elle et 45% pour moi)

Merci à vous